

COPIE

Décret n° 2018 - 458 du 15 décembre 2018
portant nomination du secrétaire général de la Cour constitutionnelle

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n° 28-2018 du 7 août 2018 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Antonin MOKOKO est nommé secrétaire général de la Cour constitutionnelle.

Article 2 : Monsieur Antonin MOKOKO percevra le traitement fonctionnel prévu par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Antonin MOKOKO, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

Fait à Brazzaville, le

15 décembre 20

Denis SASSOU-N'GUESSO. -

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef du
Gouvernement,

Clément MOUAMBA. -

Le ministre de la justice et des droits humains
et de la promotion des peuples autochtones,

Aimé Ange Wilfrid BININGA. -

Le ministre des finances et du budget,